

Déposé le 18/11/2022

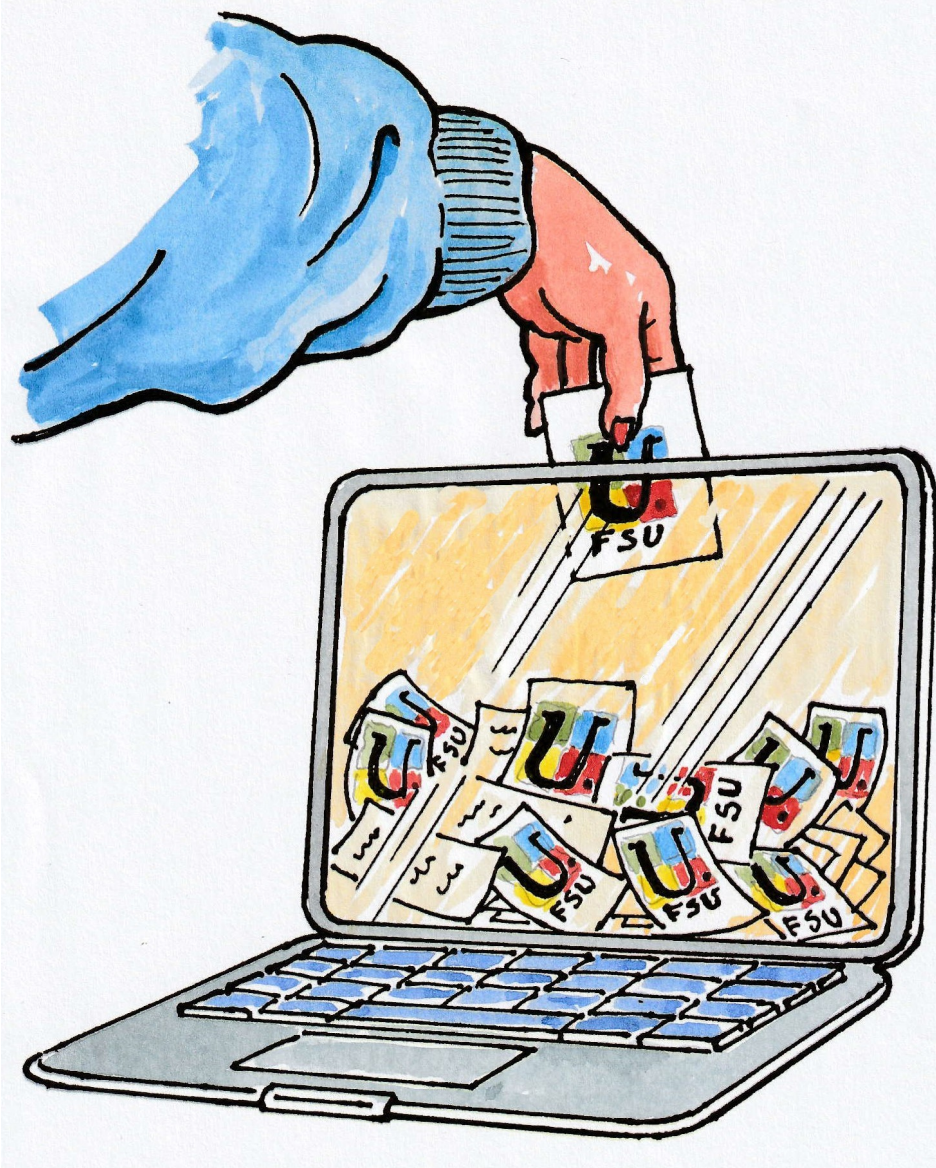
Du 1er au 8 décembre 2022 Elections professionnelles

Vote par voie électronique

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Stage SNEP-FSU
les 16 et 17 janvier

**Les enseignant-es
d'EPS face aux
risques du métier**

**Inscrivez vous avant
le 16 décembre
(voir site)**

Tristesse :

**Daniel Feybesse,
notre camarade,
nous a quitté.es**

Voter FSU, ... c'est voter SNEP !

En cliquant FSU aux élections pro., je renforce les revendications du SNEP-FSU ! Syndicat porteur de propositions, véritable contre-pouvoir actif en permanence

Christian
Guérin

Secrétaire
académique

Les élections professionnelles ont lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022. Il s'agit d'élire aux plans académique et national, les représentant.es du personnel. Le vote s'effectue par voie électronique.

La Loi de la Transformation de la Fonction Publique de 2019 a changé la donne. Nous ne votons plus pour un Comité Technique Académique (CTA) mais pour un Comité Social d'Administration (CSA), et les commissions paritaires (académique et nationale) spécifiques à l'EPS ont été remplacées par une commission paritaire académique et une commission paritaire nationale pour tout le second degré tous corps confondus (certifié.es, Agrégé.es, PEPS, CE-EPS, PLP, etc). Des candidat.es SNEP-FSU représenteront les enseignants d'EPS sur les listes de la FSU, notre fédération syndicale.

Le SNEP-FSU a toujours revendiqué avec la FSU « plus et mieux d'école » afin que nos jeunes acquièrent un maximum de connaissances et compétences, nécessaires pour affronter leur vie d'adulte. Mais encore trop de jeunes (pour la plupart d'origine modeste) se retrouvent en situation d'échec scolaire. La plupart des réformes mises en place ces dernières années n'ont pas résolu le problème car à chaque fois elles recherchaient le moindre coût, une réduction des postes et une baisse des exigences en termes de programmes, de certification, ...

Le SNEP et la FSU ont mené l'action contre les éléments estimés néfastes dans ces réformes et pour faire prendre en compte des contre-propositions, construites avec la profession, dans l'intérêt des jeunes et des personnels.

Cette stratégie s'applique à des éléments d'actualité :

Pour la défense des personnels, la promotion de l'EPS et du sport scolaire, l'amélioration du service public d'éducation, une fonction publique efficace et un statut amélioré pour les fonctionnaires, l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et pensions, une autre réforme des retraites que celle voulue par le pouvoir, etc.

Les propositions faites par le SNEP, les différents syndicats de la FSU et la fédération FSU sont soumises au débat. Nous les portons car nous les estimons indispensables pour l'amélioration de la situation des élèves, des personnels, du pays, et elles sont finançables.

Nombre d'entre vous l'ont dit en participant aux récentes actions interprofessionnelles auxquelles appelait la FSU.

Syndiqué.es ou pas, vous connaissez le SNEP-FSU, ses militant.es, vous savez que vous pouvez compter sur elles et eux en cas de besoin. Vous savez que le SNEP-FSU est la seule force véritablement représentative et active sur le champ de l'EPS, du sport scolaire et de l'activité physique et sportive

Nous vous appelons à soutenir un syndicalisme actif, porteur de propositions, en permanence sur le terrain, proche de vous, en élisant des représentant.e-s des personnels de la FSU où seront présent.es des militant.es du SNEP-FSU. Un vote massif lors de ces élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre montrera votre attachement à ces différentes instances. Il sera un message politique fort et aura valeur de contre-pouvoir.

Voter FSU, c'est voter SNEP !

S O M M A I R E

Edito	Page 2	Nos candidat.es	Page 5
Comment voter	Page 3	Questions aux candidat.es	Page 6
Pourquoi voter FSU	Page 4	Stage sécurité responsabilité	Page 7
Le CSA, c'est quoi ?	Page 5	Triste nouvelle	Page 7
Merci à elles et eux	Page 5	Fiche syndicalisation	Page 8



Élections professionnelles 2022












du 1er au 8 décembre

Il s'agit d'élire des délégué.es du personnel aux comités sociaux d'administration (CSA) et aux commissions administratives paritaires (CAP)

A l'Éducation Nationale, quel que soit le corps (agrégés, professeur EPS, CE) votent les titulaires, les stagiaires et les non titulaires et tous les scrutins se déroulent sous forme électronique (pour le secteur sport, voir publication SNEP-FSU spécifique).

En fonction de la situation, les scrutins ouverts seront différents

Collègues affectés dans les établissements relevant de l'Éducation Nationale dans les académies :

QUI VOTE, À QUOI ?	CSA de proximité académique	CSA ministériel	CAP Académique	CAP Nationale	CCP académique
Professeur.es et CE d'EPS Agrégé.es					
Stagiaires					
Contractuel.les					
AESH, AED					

COMMENT VOTER ?

1 – Ouvrir son espace électeur : à partir du 13 octobre, cela permet de « créer son compte et son mot de passe ». Pour cela allez à l'adresse : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>

- ☞ L'identifiant utilisé est l'adresse ac-orleans-tours. Vous créez votre mot de passe élection et vous choisissez **une question personnelle** dans le menu déroulant que vous conservez. A partir de là vous pouvez vérifier les informations vous concernant pour les votes (profil électeur, scrutins auxquels vous participez, liste électorale).
- ☞ Si le mot de passe a été perdu : il faut retourner sur le site et cliquer sur son espace électeur, cliquer sur « réassort de votre mot de passe » et vous recevrez sur votre messagerie professionnelle un lien pour en créer un nouveau.

2 – Notice de vote : Elle contient **votre code de vote**. Vous avez dû la recevoir dans votre établissement entre le 7 et le 17 novembre (chez vous si en congé). Si cela n'est pas le cas, contactez le plus rapidement possible votre section académique du SNEP-FSU.

3 – Voter dès le 1^{er} décembre : En vous connectant sur le portail élection avec votre identifiant (mail académique) et votre mot de passe élection.

Vous accédez à l'espace de vote avec votre code de vote.

Pour voter SNEP cliquez sur les listes de la FSU aux différents scrutins!

- ☞ Saisissez votre identifiant électeur (adresse pro) et votre mot de passe personnel électeur. Vous accédez au portail électeur
- ☞ Sélectionnez le premier scrutin pour lequel vous allez voter (la procédure sera la même pour les 3 autres) et cliquez sur participer.
- ☞ Sélectionnez la liste **FSU** pour les CAP et les CSA puis cliquez sur suite et vérifiez si votre choix apparaît bien pour cliquer sur « je vote ».
- ☞ Répétez l'opération pour l'ensemble des votes puis accédez à la dernière page qui vous signalera si vous n'avez pas effectué l'ensemble de vos votes.
- ☞ Quand cela est fait, vous pouvez télécharger votre émargement (la preuve de votre vote).

4 – Clôture des votes : Jeudi 8 décembre à 17h.

Ces élections imposent des listes CAPA rassemblant tout le second degré et des listes CSA pour l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Il n'y aura donc pas de vote pour des listes uniquement SNEP mais un vote pour des listes FSU où le SNEP représentera les enseignants d'EPS.

Pour défendre nos métiers, l'Éducation, l'EPS et le sport scolaire : votez FSU !



**Elections
Professionnelles**

**Pour mon métier,
le système éducatif,
l'EPS et le sport scolaire**



AVEC LE SNEP-FSU J'AGIS et JE VOTE FSU !

Pour améliorer et valoriser notre métier

- Améliorer les conditions de travail (effectifs, équipements...)
- Revaloriser les salaires
- Garantir le droit à mutation pour tous
- Augmenter les recrutements aux concours
- Prendre en compte la pénibilité (CPA, postes adaptés...)
- Conforter notre statut pour rester concepteur de notre enseignement
- Défendre et développer les droits sociaux (retraite, protection sociale...)
- Reconnaître toutes les fonctions de coordinations (EPS, district UNSS...)

Pour des élus-e-s efficaces, au service de tous

- Renforcer le rôle des instances et des élu-e-s pour garantir l'équité et la transparence
- Agir de façon permanente et déterminée auprès de l'administration et dans les CAP pour faire respecter le droit et la règle
- Porter nos revendications dans toutes les instances

La FSU et le SNEP vous aident, vous accompagnent

Ce sont des militant.es des bureaux départementaux et académique sur l'ensemble de l'académie qui sont au quotidien sur le terrain près de vous et qui répondent à toutes vos sollicitations.

C' est une aide au niveau juridique qui accompagne de nombreux collègues en difficulté dans la vie professionnelle.

Pour développer l'EPS

- 4H d'EPS par semaine sur toute la scolarité
- Obtenir des programmes ambitieux fondés sur la culture sportive et artistique
- Reconnaître l'EPS de manière spécifique dans les différentes évaluations et certifications
- Agir pour un plan d'investissement pour les équipements sportifs pour l'EPS et les budgets de fonctionnement
- Développer la formation initiale et continue

Pour un Sport Scolaire émancipateur

- Développer les rencontres du sport scolaire pour l'ensemble des élèves
- Faire respecter le forfait de 3h pour tou.t.es les enseignant.es d'EPS
- Revendiquer la hausse des subventions du ministère de l'Education Nationale et des collectivités territoriales
- Baisser le contrat licences et permettre le retour aux licences individuelles
- Améliorer le fonctionnement démocratique dans toutes les instances

LE SNEP-FSU dans et avec la FSU

Pour défendre et promouvoir les services publics (éducation, sport, santé, justice,...), la protection sociale (santé, retraites, ...), le pouvoir d'achat, et autres dossiers généraux.

Pour faire évoluer le système éducatif public et laïque et défendre ses personnels : recrutements, conditions d'exercice du « métier », aménagement des fins de carrière, place de l'EPS...

Pour peser sur les choix de société : débats pluralistes, indépendants du politique et interventions sur les alternatives économiques et sociales permettant de satisfaire nos revendications.

Elections au Comité Social d'Administration :

Un espace de lutte important où la FSU avec le SNEP-FSU doit devenir la 1^{ère} organisation syndicale de la Fonction Publique !

Le Comité Social d'Administration (CSA) est une instance créée par la loi de transformation de la fonction publique d'Août 2019. Le CSA résulte de la fusion entre l'ancien comité technique (CT) et l'ancien comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). À partir de janvier 2023, le comité social sera chargé de l'examen des questions collectives de travail soit à l'échelon national (CSAM), académique (CSAA), voire d'établissement universitaire (CSAE). Les avis et votes du CSA auront une résonance publique, un impact sur la vie et le fonctionnement des établissements, des Rectorats et du Ministère.

Les représentant.es élu.es de la FSU, et donc du SNEP-FSU dans cette instance, porteront leurs revendications auprès des représentants du MEN ou du Rectorat pour :

- Améliorer le fonctionnement et l'organisation des services,
- Améliorer la qualité des services rendus aux usager.es du service public,
- Améliorer les politiques de ressources humaines,
- Améliorer les plans de formation des agent.es,
- Améliorer les lignes directrices de gestion en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- Améliorer l'égalité professionnelle homme/femme et

renforcer la lutte contre les discriminations,
- Protéger la santé physique, mentale, l'hygiène et la sécurité des agent.es dans leur travail.

Dans cette instance les élu.es FSU-SNEP se batront pour garantir la défense individuelle, morale, matérielle de chaque collègue, quelles que soient sa catégorie, son statut, son lieu d'exercice.

Les instances de dialogue avec l'administration demeurent incontournables pour nos actions syndicales. Elles permettent à la FSU et au SNEP, de porter les voix de nos professions afin d'infléchir les décisions de l'administration dans l'optique d'un meilleur fonctionnement du service public de l'Education Nationale. Fort de ses réseaux de terrain, de sa maîtrise des dossiers et de ses mandats exigeants, la FSU et le SNEP sont écoutés et souvent entendus.

Du 1^{er} au 8 décembre, en votant et faisant voter pour les listes FSU, vous amplifierez le poids de la FSU et vous agirez pour la prise en compte des revendications de la profession par le Ministère de L'EN, par celui de la Fonction Publique et plus généralement par le pouvoir, quel qu'il soit.

Philippe Déchaud

Merci à ces collègues

La liste proposée par la FSU aux élections professionnelles pour la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) comporte 38 noms, dont 6 collègues du SNEP-FSU.

Pris par d'autres tâches ou proches de la retraite, certain.es commissaires paritaires sortant.es ne se représentent pas. Ludovic GAZUT (18), Sophie GOUIN (28), Christian GUERIN (28), Isabelle BARDET (36), Catherine LE GUERN (37), Sébastien FONGARNAND (37), Jean-Marc BREARD (37), Marie-Jeanne BOUCHER (45), Jonathan LEFEBVRE (45), Karim AZNID (45) ne figureront plus sur la liste. D'autres auraient souhaité continuer (Céline CATELAN (18), François FLORENT (37), Manuel PORCHERON (37), Soline AGOUTIN (41)), mais la nouvelle réglementation des élections professionnelles nous impose un nombre limité de commissaires paritaires. Qu'ils soient ici remerciés pour l'énergie et le temps qu'ils ont donné à la défense des collègues.

Les actuel.les et futur.es commissaires paritaires continueront à se consacrer avec détermination à la défense de l'EPS. Privilégiant la proximité avec les collègues, iels poursuivront leurs tâches avec rigueur et pugnacité.

Nos candidat.es du SNEP-FSU Sur l'académie d'Orléans-Tours



Béatrice Bardin
P EPS
Lycée 18



Catherine Tessier
P EPS
Collège 41



Grégory Guet
P Agr. EPS
Lycée 28



Guillaume Lemaire
P EPS
LP 36



Karine Bellesoeur
P EPS
Lycée 45



Carole Serinet
P EPS
Collège 28

QUESTIONS AUX ÉLU.ES

Le bulletin Académique du SNEP/FSU a interrogé Catherine TESSIER et Béatrice BARDIN, commissaires paritaires académiques sortantes, militantes d'expérience et piliers du secteur emploi du SNEP/FSU. Elles sont toutes les deux présentes sur les listes FSU de la CAPA et du CSA.

SNEP/FSU. Béatrice, la fonction de commissaire paritaire est très prenante. Comment cela se traduit-il ?

BB. En tant qu'élu.es, nous avons un calendrier de travail assez chargé, qui ne présente aucun temps mort, la quasi-totalité des actes de gestion s'effectuant au niveau académique. Même si nous siégeons moins, nous avons un gros travail d'information auprès des collègues concernant toutes les opérations de changement d'échelon pour les 6^{ème} et 8^{ème} échelons, de promotions de grade (hors classe, classe exceptionnelle, échelon spécial), de mutations avec l'organisation de stages à l'inter et à l'intra, d'affectation des TZR, des contractuel.les et des stagiaires. Il ne faut pas oublier la CAPA recours qui concerne la contestation de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière, la CAPA disciplinaire, l'aide des collègues pour les recours en cas de non mutation et/ou de mutation en extension et enfin, l'accompagnement des collègues en difficulté.

SNEP/FSU. Catherine, pour toutes ces questions, l'administration fait le travail et vous n'avez plus un mot à dire ?

CT. Il est vrai que nous avons perdu un certain nombre de prérogatives, mais ce n'est pas pour autant que nous n'intervenons plus auprès du rectorat ! Bien au contraire, nous demandons des explications, faisons rectifier des erreurs quand elles sont manifestes (voire les promotions à la hors-classe 2021, les mutations intra 2022), contactons les collègues au moment des mutations pour vérifier si le rectorat a respecté les règles d'affectation en croisant les différentes informations, intervenons pour le respect de l'égalité professionnelle. Si l'on se contentait d'être une chambre d'enregistrement des décisions du rectorat, cela serait bien entendu plus facile. Ce n'est pas notre conception du rôle d'élu.e. Nous vérifions tout ce que nous pouvons et intervenons sur tout ce qui pose problème. C'est à ce prix que nous arrivons à déceler et faire corriger un certain nombre d'erreurs ou d'oublis, à faire des propositions d'amélioration qui se traduisent par une plus grande équité pour les collègues. Et tout cela dans la transparence, avec la volonté de rendre des comptes à celles et ceux qui nous ont élu.es, et plus généralement à toute la profession.

SNEP/FSU. Béatrice, comment juges-tu l'efficacité du SNEP/FSU ?

BB. Par notre travail et nos interventions nous avons gagné le statut d'interlocuteur.es incontournables. Même quand nous ne parvenons pas à infléchir les positions de l'administration, celle-ci ne peut ignorer nos propositions, car le rectorat sait que nous possédons une très grande connaissance du milieu des enseignant.es d'EPS, et une très grande représentativité. Grâce à cette connaissance, nous avons souvent réussi à rétablir des situations de collègues mal traité.es, à améliorer des affectations de stagiaires, de TZR, à obtenir des postes supplémentaires pour l'intra.

SNEP/FSU. Catherine, les relations avec l'administration sont-elles bonnes ?

CT. De plus en plus compliquées. Notre interlocutrice principale est la Division des Personnels Enseignants (DPE). Nous avons de l'estime pour le personnel qui y travaille, nous les respectons dans leur personne et leur fonction, et je crois que la réciproque est vraie.

Mais chacun.e a pu constater à quel point l'administration est désormais sous la pression constante des orientations ministérielles (les suppressions de postes, le démantèlement du service public, la volonté de s'affranchir du paritarisme). Tous les échelons administratifs sont mobilisés, y compris souvent contre leurs convictions, pour mettre en œuvre cette politique. Cela entraîne inévitablement des problèmes de communication, un certain nombre de tensions, car nous n'entendons pas nous laisser dépasser de notre fonction d'élu.es du personnel, des droits qui y sont attachés, et de notre combat pour la discipline EPS et ses personnels.

SNEP/FSU. Béatrice, en 2018, la liste SNEP/FSU que tu conduisais a fait 91,2% des voix et obtenu toutes les places d'élu.es en CAPA. Cette année, avec une seule liste FSU, le SNEP-FSU ne risque-t-il pas de perdre son identité ?

BB. Absolument pas. Les élu.es du SNEP-FSU vont œuvrer avec les autres élu.es de la FSU. Nous travaillons déjà beaucoup avec la FSU au niveau académique, notamment quand nous siégeons au CTA, aux CHSCTD et CHSCTA et lors des bilatérales avec le rectorat pour tout ce qui concerne le corpo. Le fait que la FSU soit pluraliste en son sein, que les sensibilités puissent s'exprimer, qu'elle tienne le plus grand compte de l'expression de la profession, lui donne une représentativité et une force considérables. Ensemble, nous aurons plus de poids face à l'administration et nous continuerons de défendre l'EPS et les collègues d'EPS au sein et avec la FSU !

**Le site du SNEP
Orléans Tours**

<http://snepsu-orleans.net/wp/>.

**Contacts,
actualités,
infos corporatives,
stages syndicaux
à venir,
liens avec le site
national, etc.**



**N'hésitez pas
à vous y rendre**

Stage SNEP-FSU, les 16 et 17 janvier 2023

Les enseignant-es d'EPS face aux risques du métier

Accidents... Violences... Agressions... Conflits... Sécurité des élèves / Responsabilité des professeur-es d'EPS

Le SNEP-FSU d'Orléans-Tours organise un stage animé par Jean-Paul Tournaire et/ou Jean Fayemendy, responsables nationaux du secteur Action Juridique du SNEP-FSU **les lundi 16 et mardi 17 janvier 2023 à Cloyes les Trois Rivières (28).**

Chaque année, plusieurs dizaines d'enseignant.es d'EPS sont impliqué.es dans des mises en cause infondées pour atteinte physique et sexuelle, dans des violences ou agressions, des conflits de tous ordres dans l'exercice de leurs fonctions. Certain.es ont été visé.es par une plainte.

Avant d'être confronté.es à ces réalités, ces collègues étaient convaincu.es que « cela n'arrivait qu'aux autres ». Iels ont été confronté.es à ces risques du métier et à des conséquences qu'ils n'avaient pas imaginées : convocation par la police ou à la gendarmerie, garde à vue, suspension...

Face à ces dérives, la première réponse à opposer est d'abord l'action collective. Les collègues qui vivent de tels conflits/événements témoignent de l'importance et de l'intérêt qu'ont représenté un tel stage, l'aide et le soutien du SNEP-FSU.

Ce stage est ouvert à TOU-TE-S les enseignant.es d'EPS (syndiqué.es ou non), titulaires, stagiaires, contractuel.les. Pour les syndiqué.es, une partie des frais de déplacement sera remboursée.

Une information plus détaillée avec les modalités d'inscription et l'ordre du jour sera envoyée début décembre (faire sa demande un mois avant le stage) et est disponible sur le site du SNEP-FSU Orléans-Tours.

Inscrivez-vous avant le 16 décembre

**Pour le métier, la profession, le service public,
les élèves, votez pour les listes FSU
aux élections professionnelles,
...mais aussi, SYNDIQUEZ VOUS AU SNEP-FSU !**



Daniel Feybesse nous a quitté.es

Notre camarade Daniel est décédé fin octobre.

Après avoir enseigné à Rouen il est arrivé dans notre académie à la rentrée 1975.

Très vite Daniel a pris des responsabilités dans le SNEP Orléans en devenant secrétaire départemental du Loiret en 1977, membre du bureau académique et du bureau national.

Ses qualités militantes ont fait que tout naturellement, lors de la création de la FSU en 1993, les militant-es du Loiret lui ont confié la tâche de secrétaire départemental FSU, à un moment où il fallait tout construire.

Les messages de militant.es syndicaux(ales) reçus après son décès témoignent de ce qu'était Daniel : « Daniel a été un moteur pour moi comme militant syndical », « Daniel m'a énormément apporté comme à beaucoup. La qualité de ses analyses et de propositions, sa grande capacité d'écoute et de synthèse, sa bienveillance, l'attention portée à tous, c'est ce que je retiens de lui ». « Daniel était un de mes "maîtres" en syndicalisme, une référence pour moi ». « La justesse de ses analyses et les convictions qu'il défendait sans concession pour traduire et donner du sens à l'activité syndicale qu'il convenait d'impulser en toute circonstance forçaient l'admiration de chacun »



Daniel, c'était aussi un militant pédagogique. Les IPR EPS craignaient ses interventions lors des audiences ou des réunions d'enseignant d'EPS. Est-ce pour cela que malgré son engagement pour le métier et la qualité de sa réflexion pédagogique, Daniel n'a jamais été proposé pour l'agrégation ?

Daniel a énormément apporté au SNEP et à la FSU. Il est de celles et ceux qui ont participé à la construction d'une EPS moderne, d'une profession rassemblée et dynamique.

De graves problèmes de santé l'ont contraint à se retirer de l'activité syndicale dès son départ en retraite. Nous savons combien il a été malheureux de ne plus pouvoir s'investir dans le militantisme qui était sa passion, de ne plus pouvoir défendre les collègues, l'éducation physique, le sport scolaire, le système éducatif. Nos pensées et nos profonds remerciements pour Annie, qui aura patiemment accompagné Daniel autant pendant les années où son militantisme l'amenait à être trop souvent absent de la maison que pendant les années de maladie et de souffrance.

Lors de ses obsèques auxquelles de nombreux militant-es ont assisté, Serge Chabrol pour le SNEP et Christiane Le Pennec pour la FSU 45 lui ont rendu hommage

Pour tout ton travail militant, pour ton engagement, merci à toi Daniel.

Serge Chabrol

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Aurélie DELSARD 17 rue des Chênes 18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS

Identité	Date de naissance ____/____/____		Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>		Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement					
	Nom					Code établissement					
	Nom de jeune fille					Nom					
	Prénom					Adresse complète					
	Adresse complète					Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail					Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe					TZR		Poste fixe		Temps partiel : %	
	Téléphone portable					Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire		Agrégré stagiaire	
				Disponibilité		Congés (parental...)					

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin	
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU. Date et signature
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale					

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2022-2023

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
	CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
	CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
	Catégorie / échelon	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
	Catégorie / échelon	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	285 €	305 €	317 €	334 €	334 €	347 €	366 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		132 €		
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		117 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		146 €		
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3				88 €						
	Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		Abonnement Bulletin		Non syndiquables		60 €
	Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €		Contractuel alternant et autre (CDD)		20 €				Institutions/Associations	60 €	
	Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €				Etudiants STAPS	20 €	
	Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.											
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €		
		Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €		
		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €		Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €		
				Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snefpsu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	_____
Prénom	_____
Adresse	_____
Compl. d'adresse	_____
CP - Ville	_____
Pays	_____
Code IBAN	_____
Code BIC	_____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/> <input style="width: 100px;" type="text"/>

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
A :
Le :
Signature :